

Inique condamnation du restaurateur du Cénacle, le CCIF jubile, pas pour longtemps !

écrit par Christine Tasin | 17 mars 2017



CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)

23 h · 🌐

Victoire : condamnation ferme et sans équivoque des agissements islamophobes du restaurateur du Cénacle.

5000 euros d'amende dont 2000 euros avec sursis, 1000 euros de dommages et intérêts pour la plaignante, 1000 euros au titre des frais d'avocat, affichage pendant deux mois de la décision de justice à l'entrée du restaurant « le Cénacle », 1 euro symbolique pour le CCIF et 1000 euros au titre des frais d'avocat.

Ce sont les condamnations prononcées à l'instant par le Président du Tribunal de la 16ème chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Bobigny pour le délit de « discrimination dans la fourniture d'un service en raison de l'appartenance à une religion dans un lieu accueillant du public » retenu contre le restaurateur du Cénacle.

Un grand bravo aux victimes pour leur courage, et pour l'ensemble des démarches juridiques qu'elles ont entreprises.

PS : nous rajouterions bien 3 mois de stage de citoyenneté au #CCIF pour les prévenus condamnés d'un acte islamophobe 😊

Et sinon pour adhérer au @ccif, c'est ici :

<https://donner.islamophobie.net/adherer/~mon-don/?cid=2>

Pour avoir soi-disant refusé de servir deux voilées vraisemblablement en service commandé, le patron du Cénacle a écopé de 5000 euros d'amende dont 2000 avec sursis, de 1000 euros de dommages et intérêts à celle des deux plaignantes qui s'était constitué partie civile (la copine du CCIF ?), de

1000 euros au titre de frais d'avocat pour chacune des deux plaignantes et d'autant pour le CCIF plus un euro symbolique au dit CCIF.

On espère que le restaurateur fera appel et qu'il se débarrassera entretemps de l'une de ses avocates qui a osé déclarer que "c'était une décision modérée"...

La condamnation est d'autant plus scandaleuse qu'il n'y a pas eu discrimination et refus de service puisque la video-preuve amenée par les plaignantes au tribunal montre clairement qu'on leur avait servi de l'eau dans leurs verres et qu'elles avaient des amuse-gueule. Elles ont vraisemblablement provoqué le pauvre restaurateur, le poussant à sortir de ses gonds.

Cette affaire rappelle tout à fait la condamnation de Fanny Truchelut en première instance comme en appel pour avoir simplement demandé à deux voilées de se dévoiler dans les parties communes du gîte par respect pour les convictions des autres clients...

Un commerçant, en France, n'a donc pas droit à l'éthique, et doit accepter de voir les clients attachés à l'égalité hommes-femmes de son restaurant quitter ce dernier à cause de la présence de voilées... Il a donc le choix entre la faillite ou la condamnation qui peut le réduire à la faillite... Et imaginer que nos restaurants puissent ne plus servir que du porc, est-ce réalisable ?

On relèvera l'attitude du CCIF, qui doit impérativement être dénoncé par les politiques, qui doivent demander sa dissolution, parce qu'il ne respecte ni la Constitution, ni la République, outre ses aspirations à voir la France devenir musulmane comme l'a confessé un jour son porte-parole Marwan Muhammad.

On commencera par l'article paru sur leur site le 17 février dernier, après le procès.

Le CCIF pleurait à chaudes larmes parce que le procureur avait

osé demander si les plaignantes n'étaient pas là pour un testing...

Si heureusement une condamnation a été requise à l'encontre du restaurateur du Cénacle, **un profond malaise a parcouru la salle d'audience au moment du prononcé des réquisitions.**

Alors que le restaurateur n'a même pas jugé utile pour la seconde fois consécutive de se présenter à l'audience, c'est la victime, seule, qui a dû affronter un réquisitoire odieux, sous-tendant **la réalisation d'un testing alors que la victime l'a récusé.**

<http://www.islamophobie.net/articles/2017/02/17/profond-malaise-au-proces-du-cenacle>

Et tout le reste de l'article est du même tabac, victimaire, pleurnichard, rappelant la technique éprouvée du CCIF et ses copains pour islamiser la France en faisant pleurer dans les chaumières sur des maux imaginaires, ô combien ! Nous savons fort bien que seuls les musulmans sont protégés dans notre pays par les politiques et les droidelhomistes et que le CCIF appelle acte anti-musulman des choses plus qu'anecdotiques, avec une absolue mauvaise foi, [c'est le nouvel obs qui le dit](#) :

Hélas, le CCIF joue avec les chiffres et les mots

Seulement, pour ce faire, encore faudrait-il que les interlocuteurs n'emploient pas un double langage. Et force est de constater en décortiquant un peu le discours proposé par le CCIF que son respect de la République et de la laïcité comprend des arrangements pour le moins dérangeants.

Le Collectif propose chaque année un rapport dans lequel il recense notamment les actes islamophobes. Un chiffre sur lequel communique Marwan Muhammad, qui évoque 298 pour la seule année 2011. Mais l'examen précis de ces actes amène quelques interrogations.

Par esprit de concision, contentons-nous du [premier semestre 2011](#), qui compte 159 actes soit un peu plus de la moitié pour l'ensemble de l'année. Sur ces 159 actes, on en relève 101 (soit 63 %) qui ont trait au port du voile.

Et sur ces 101 actes, seulement 25 sont couplés avec des actes clairement anti-musulmans, avec insultes et/ou violences. Autrement dit 75% des actes évoquant le voile, jugés par le CCIF "islamophobes", ne relèvent pas d'une discrimination évidente ou d'une violence faite en raison de la religion. Ainsi, on note cette plainte en février 2011 :

"A Halluin (59), Une conseillère de l'ANPE avise une jeune femme qui vient de s'inscrire qu'elle doit mentionner son port du voile, et lui demande si elle le retirera dans le cadre du travail."

Sachant que l'employée du Pôle emploi tente de lui trouver une place, n'est-elle pas en droit de lui demander si la jeune femme est prête à retirer le voile, ne serait-ce que parce que certains établissements obligent dans leur règlement intérieur la neutralité, comme dans la crèche qui a tant fait parler d'elle Baby Loup ? En quoi la question de conseillère relève-t-elle d'une "discrimination" ou d'un rejet envers l'identité musulmane ?

Réduire l'islamophobie au voile et à la burqa : dommage

Par ailleurs, on peut s'étonner que 63% des cas répertoriés fassent référence au voile : les discriminations envers l'islam se résumeraient-elles au voile islamique, qui n'est faut-il le rappeler, pas un précepte religieux, n'en déplaise à ceux qui sur interprètent un texte datant du VIIème siècle ?

On trouve aussi parmi le recensement, des plaintes pour le moins étranges, comme cette déclaration que fit Michel Onfray à RMC (seulement nommé comme "écrivain français" dans le rapport) :

"C'est l'Islam qui est un problème, pas la burqa".

Étonnant de le relever comme un acte "islamophobe" quand Marwan Muhammad prétend qu'il exclut de cette définition la contestation ou la critique de l'islam. D'autant plus étonnant que Onfray ne s'attaque pas qu'à l'islam mais remet en cause TOUTES les religions.

Assimilation abusive des simples critiques à de l'islamophobie

De la même manière, le rapport conteste une vision de l'analyse de l'Arabie Saoudite, proposée par les Editions Nathan dans son ouvrage "comprendre le monde", dans lequel il est écrit :

“Dans ce royaume islamique, la charia règle le moindre détail de la vie familiale et sociale. Les femmes vivent séparées des hommes à la maison, à l'école et au travail. Voilées de la tête aux pieds, elles n'ont pas la moindre liberté et peuvent être condamnées à mort en cas de désobéissance.”

Même si le propos manque quelque peu de nuances, le CCIF contesterait-il cette vision de la société, vue par l'Arabie Saoudite ? En viendrait-il à affirmer que le droit des femmes y est parfaitement respecté ? Et quid de la promesse de laisser critiquer l'islam si l'on vient de qualifier d' "islamophobe" un ouvrage qui vient critiquer le rôle de la femme dans la société saoudienne ?

D'autres actes sont assez délirants comme cette organisation d'un kiss-in homo par des Identitaires (sic), qui est organisé devant une mosquée, comme il en est organisé devant des églises, et qui est répertorié parmi les actes islamophobes, quand il n'est qu'une contestation critique d'une vision religieuse, s'apparentant au mieux au blasphème ?

Alors, les larmes de crocodile imaginées par Marwan Muhammad et le récit qu'il en fait... On s'en torche le derrière.

Alors qu'une des victimes est en pleurs, son amie essaie de la reconforter : « *rassures-toi, tout va bien se passer* » ; “je suis vraiment pas bien” répond son amie ; “*je sais que c'est dur*” dit-elle. Selon la procureure, cela serait un élément de preuve manifeste qu'elles avaient « prévu le coup » car il fallait entendre « *on savait que ça allait être dur, mais t'inquiète pas c'est bientôt fini* ».

L'affirmation a soulevé une forte indignation chez les avocats de la partie civile et le public. Elle est éprouvante parce que non seulement elle alimente la théorie du complotisme mais surtout elle fait peser une suspicion sur la parole de la victime. Une suspicion un peu trop régulièrement constatée ces deux dernières années lorsque la victime est de confession musulmane.

- La Procureure a également argué la thèse du testing en expliquant que la victime avait été très rapidement prise en charge par le service juridique du CCIF, et qu'une juriste l'avait accompagnée pour déposer plainte.

Muhammad a vitupéré, protesté, s'attendant à voir ses protégées – et lui-même- déboutées de leur plainte et voilà

que les juges ont condamné le restaurateur...

Ne se sentant plus de joie, Muhammad ouvre un large bec et laisse tomber sa haine :



CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)

23 h · 🌐



Victoire : condamnation ferme et sans équivoque des agissements islamophobes du restaurateur du Cénacle.

5000 euros d'amende dont 2000 euros avec sursis, 1000 euros de dommages et intérêts pour la plaignante, 1000 euros au titre des frais d'avocat, affichage pendant deux mois de la décision de justice à l'entrée du restaurant « le Cénacle », 1 euro symbolique pour le CCIF et 1000 euros au titre des frais d'avocat.

Ce sont les condamnations prononcées à l'instant par le Président du Tribunal de la 16ème chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Bobigny pour le délit de « discrimination dans la fourniture d'un service en raison de l'appartenance à une religion dans un lieu accueillant du public » retenu contre le restaurateur du Cénacle.

Un grand bravo aux victimes pour leur courage, et pour l'ensemble des démarches juridiques qu'elles ont entreprises.

PS : nous rajouterions bien 3 mois de stage de citoyenneté au #CCIF pour les prévenus condamnés d'un acte islamophobe 😊

Et sinon pour adhérer au @ccif, c'est ici :

<https://donner.islamophobie.net/adherer/~mon-don/?cid=2>

Avec une sacrée faute commise par le sinistre Muhammad...

“**agissements islamophobes**”...

Faute que l'on retrouve – quelle surprise ! – dans le compte-rendu de Al Kanz :

Islamophobie : condamnation du restaurateur du Cénacle

L'affaire fit grand bruit pendant l'été 2016. Jean-Baptiste Debreux, patron du restaurant le Cénacle situé à Tremblay-en-France en Ile-de-France, fut accusé d'avoir tenu des propos islamophobes à l'encontre de deux clientes musulmanes. Après

un vif échange, le restaurateur refoula les jeunes femmes, comme l'attesta alors une vidéo mise en ligne peu après l'incident.

<http://www.al-kanz.org/2017/03/16/islamophobie-restaurant-cenacle/>

En effet Al-Kanz comme Muhammad mentent, délibérément et sciemment. Le patron du Cénacle n'a pas été condamné pour islamophobie, pour deux bonnes raisons.

La première est que l'islamophobie n'est pas, quoi qu'ils fassent et disent, un délit, mais une opinion. Aucune loi française ne peut interdire de penser et de dire du mal de l'islam, qui est une doctrine et non une race ou une personne.

La seconde est que le restaurateur a été condamné pour simple discrimination, rien d'autre. Nulle islamophobie là-dedans.

Marwann Muhammad a décidé, tout seul dans son coin que l'islamophobie serait un délit en France et que la meilleure façon d'y arriver était de considérer l'islamophobie comme un racisme et de persécuter à ce titre les islamophobes, afin d'obliger chacun à se défendre de toute islamophobie... Afin d'obliger chacun à peu à peu accepter la dictature islamique et le délit de blasphème.

Ce n'est pas encore pour demain, Marwan Muhammad, on est quelques millions en France à rester fidèles à nos idéaux de 1789 et à être prêts à mourir pour la liberté d'expression.

On est quelques millions à dire **Je suis islamophobe et j'en suis fier (e)** comme je le fais régulièrement.

On est quelques millions à vous dire, Marwan Muhammad, qu'on vous emmerde et que vous ne gagnerez pas, vous ne réaliserez pas votre rêve de voir la France islamisée, la France soumise aux lois de votre prophète assassin. Savourez votre minable petite victoire sur le restaurateur du Cénacle, c'est le début de la fin pour les fossoyeurs de la liberté d'expression au nom de la charia. De plus en plus nombreux, les Français

ouvrent les yeux et voient clair. Avec vos plaintes et agissements, vous participez au djihad contre nous, contre la France et contre nos valeurs. Tant pis pour vous.

LE CCIF POUR UN ISLAM MAJORITAIRE EN FRANCE ?

« QUI A LE DROIT DE DIRE QUE LA FRANCE DANS 30 OU 40 ANS NE SERA PAS UN PAYS MUSULMAN ? QUI A LE DROIT ? PERSONNE DANS CE PAYS N'A LE DROIT DE NOUS ENLEVER ÇA. PERSONNE N'A LE DROIT DE NOUS NIER CET ESPOIR LÀ.

DE NOUS NIER LE DROIT D'ESPÉRER DANS UNE SOCIÉTÉ GLOBALE FIDÈLE À L'ISLAM. PERSONNE N'A LE DROIT DANS CE PAYS DE DÉFINIR POUR NOUS CE QU'EST L'IDENTITÉ FRANÇAISE. »

MARWAN MUHAMMAD,
PORTE-PAROLE DU CCIF



BLOC IDENTITAIRE

www.bloc-identitaire.com

Bloc Identitaire - BP 13 - 06301 Nice Cedex 04

Email : contact@bloc-identitaire.com

Tél : 09 75 41 63 22 (de 09h00 à 20h00)

GÉNÉRATION IDENTITAIRE

www.generation-identitaire.com

Génération Identitaire est une communauté de combat qui rassemble des garçons et des filles à travers toute l'Europe francophone. Elle a été fondée en septembre 2012.

L'ISLAMOPHOBIE N'EST PAS UN DÉLIT, C'EST UNE OPINION, C'EST DE LA LÉGITIME DÉFIANCE



«Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au jour dernier, n'interdisent pas ce qu'Allah et son prophète ont défendu, et ceux des Gens du Livre qui ne professent pas la vraie religion.» Coran, sourate 9, 29

«S'ils tombent de nouveau dans la mécréance, saisissez-les et tuez-les partout où vous les rencontrerez. Ne prenez ni protecteur ni défenseur parmi eux.» Coran, sourate 4, 89

Imprimé par nos soins, hors frais sur la voie publique

L'islam est un système politico-religieux : on a le droit de s'en méfier, on a le droit d'en avoir peur, comme on a le droit de se méfier de tout système, quel qu'il soit, communisme, fascisme, capitalisme, christianisme, bouddhisme...

L'islamophobie est donc un droit : on a le droit de ne pas vouloir que nos filles soient voilées, on a le droit de ne pas vouloir manger halal (l'animal est égorgé avec une longue agonie et on paye une redevance à une mosquée), on a le droit de vouloir que les lois de la République passent avant celles du coran, on a le droit de vouloir la liberté d'expression. Ne laissez personne essayer de vous interdire l'islamophobie, cette preuve de bon sens :



«Je suis islamophobe et j'en suis fière».

Christine TASIN
Présidente de Résistance Républicaine